



ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des équidés aux prés
 - 2 Éviter de laisser un licol sur l'animal et à proximité de la pâture
 - 3 Rapprocher autant que possible les chevaux des habitations, les rentrer lorsque cela est possible
 - 4 N'hésitez pas à vous rapprocher de votre brigade locale afin d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de vidéo surveillance
 - 5 Signalez aux unités de gendarmerie en **appelant le 17**, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence **inhabituelle** d'individus)
 - 6 Si vous êtes concernés par les faits décrits, **appelez le 17** également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.
- Ne tentez pas d'interpeller les auteurs.